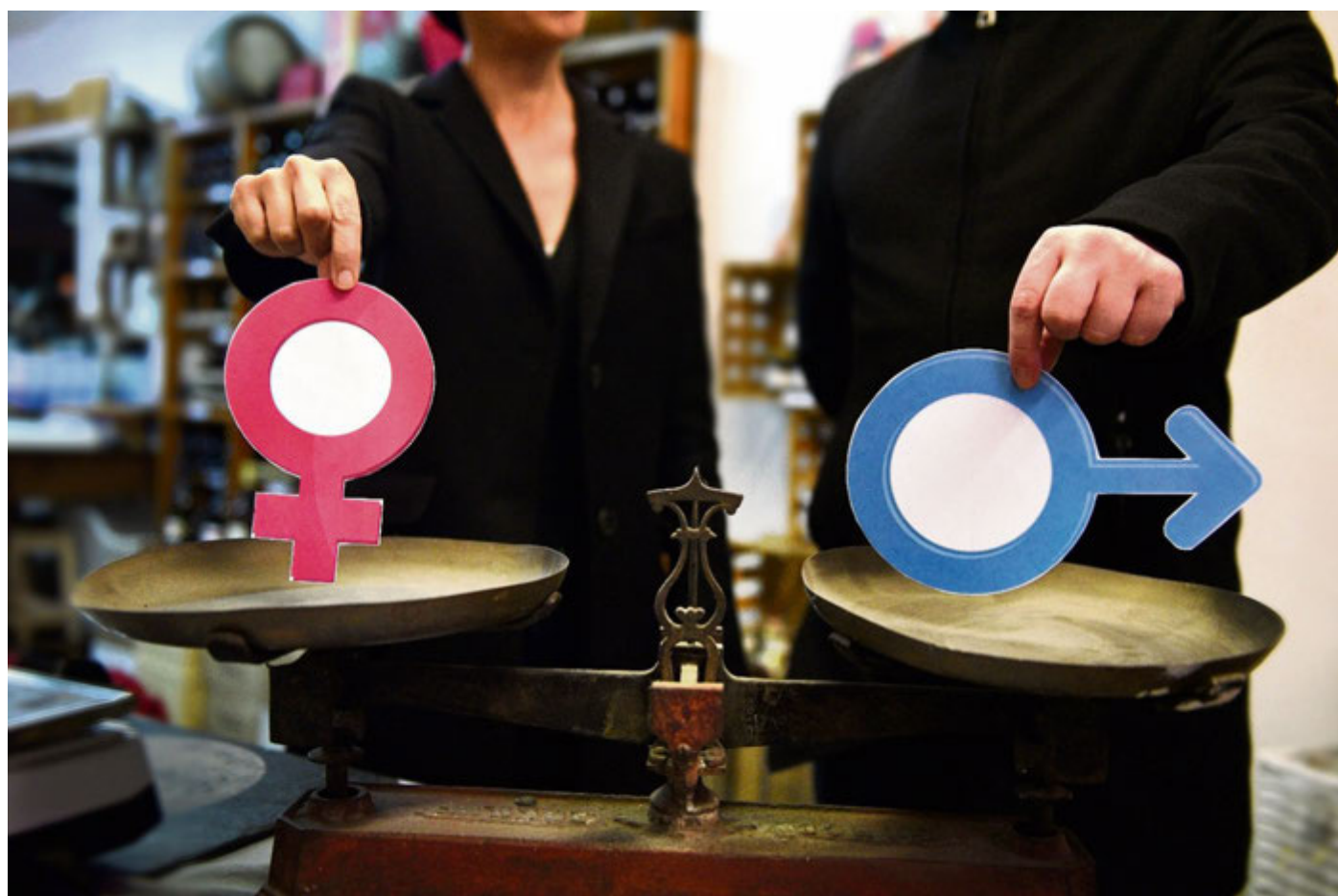




Rappel à l'ordre

« Ce ne sont pas des congés mensuels »

Les étudiants ont été rappelés à l'ordre dans un mail envoyé le 19 décembre que notre journal s'est procuré.

Le 19 décembre 2025, les vices-présidents étudiants de l'Université de Limoges ont dû se fendre d'un mail à destination des étudiants de l'université pour mettre les choses au clair, avec cette phrase très parlante : « Nous en profitons pour rappeler qu'il s'agit bien d'un congé menstruel et non mensuel, l'orthographe ayant un sens en français. »

Voici le courrier dans son intégralité. « Chers étudiants, l'Université de Limoges a mis en place depuis le 1^{er} octobre dernier le congé menstruel étudiant. Ce dispositif a pu voir le jour grâce à la forte implication de vos élus étudiants, des élus non étudiants et des personnels de scolarité. Le congé menstruel vise à apporter une réponse aux souffrances que les personnes menstruées peuvent subir pendant leur cycle menstruel, afin de leur permettre de bénéficier d'absences justifiées sans avoir besoin de présenter un certificat médical. Le recours à ce dispositif est encadré (nombre de jours pouvant être pris, etc.).

Au vu des retours des services de scolarité de plusieurs composantes de notre établissement, il apparaît que les conditions du congé menstruel sont parfois encore incompréhensibles, particulièrement s'agissant de qui peut en bénéficier. A priori, cela ne ressort pas assez clairement de l'appellation retenue.

En raison de sa finalité, le congé menstruel bénéficie aux personnes menstruées, c'est-à-dire aux personnes qui peuvent avoir leurs règles. Nous en profitons pour rappeler qu'il s'agit bien d'un congé menstruel et non mensuel, l'orthographe ayant un sens en français.

Par conséquent, toute personne ne pouvant, biologiquement, souffrir d'un syndrome menstruel quel qu'il soit, ne peut pas bénéficier du congé menstruel.

Dès lors, tout contrevenant à cette règle élémentaire serait considéré comme faisant un usage frauduleux du dispositif.

Son absence ne pourrait être alors justifiée, et il s'exposerait à des conséquences du point de vue de la validation de son année ou diplôme. Les sanctions pédagogiques qui pourraient être prises seraient d'autant plus importantes que le recours abusif à ce dispositif serait répété. Nous restons à votre disposition pour toute interrogation. » ●

Société

Quand des garçons à l'université posent... leurs congés menstruels

C'est une vision de l'égalité homme-femme poussée à l'extrême. Des étudiants de l'université de Limoges ont profité d'un nouveau dispositif sur les congés menstruels pour sécher des travaux pratiques ou dirigés. Ils ont été rappelés à l'ordre.

FRANCK LAGIER

A l'Université de Limoges, les étudiants avaient fini par se passer le mot. Notamment à l'Ensil-Ensci, école d'ingénieurs, où la présence à certains cours est obligatoire. Des garçons profitaient d'un nouveau dispositif sur les congés menstruels, à l'Université, institué depuis octobre 2025, pour se prendre des jours de repos et sécher quelques cours, notamment des travaux pratiques ou dirigés. C'est peu dire que des enseignants ont fait des bonds dans les salles de cours en découvrant que le dispositif avait été détourné de son esprit d'origine. « Au début, l'initiative était bonne », témoigne une enseignante de l'université qui préfère rester anonyme. « Cela partait d'une volonté de prendre en compte des situations parfois compliquées, des souffrances de certaines jeunes femmes. L'idée était de leur accorder dix jours par an pour des raisons menstruelles. Cela leur évitait de devoir obtenir un certificat médical en cas de règles douloureuses ». Mais l'Université de Limoges ne voulait pas s'immiscer dans des considérations liées à l'intimité des étudiants, à leurs problématiques de santé et, au-delà, à leur identité et a donc décidé d'octroyer ces congés à l'ensemble

des étudiants. « Ce dispositif que l'on a ouvert n'est pas unique en France. Il se fait dans plein d'autres universités », témoigne Raphaël Jamier, vice-président de l'université de Limoges délégué à la vie étudiante et au campus.

Après des discussions au sein d'un groupe de travail réunissant étudiants et services de l'université, le dispositif a été présenté en septembre dernier au conseil de la formation de la vie étudiante et au conseil d'administration, puis soumis au vote.

Au départ, éviter une stigmatisation

« Nous avons pris le parti d'ouvrir cette possibilité à tous les étudiants, sans distinction de genre. Pourquoi ? Pour éviter justement une stigmatisation », note Raphaël Jamier. « Un garçon doit avoir conscience qu'il ne va pas bénéficier de ce dispositif... C'était basé sur la confiance », résume Raphaël Jamier. La confiance et la responsabilisation des étudiants. Problème : des étudiants ont profité du dispositif pour poser des jours et partir en vacances. « Cela s'est passé essentiellement dans l'une des composantes de l'Université, à l'Ensil-Ensci », confirme la directrice de cabinet, Sophie Valette. Car contrairement à d'autres composantes où il est possible, sans aucun souci, de sécher des cours, à l'Ensil-Ensci, un

« De nombreux enseignants ont trouvé cela irrespectueux »

système de malus a été mis en place en cas d'absence notamment. Un malus qui compte, à la fin d'année, dans la moyenne générale. « Le système est assez borné. Sur certains cours, les étudiants doivent être présents. Là, ils ont senti qu'il y avait une facilité, un trou dans la raquette », nous indique-t-on.

Si Raphaël Jamier évoque « une dizaine de cas selon le bilan établi au bout d'un mois et demi », ce sont en réalité une cinquantaine de garçons qui ont bénéficié du dispositif sur les trois derniers mois. Les étudiants ont pris, au total, une centaine de jours. « De nombreux enseignants ont trouvé cela irrespectueux pour les femmes qui, elles, ont besoin de ces jours », souffle une interlocutrice travaillant à l'université. Un recadrage, assez ferme selon nos sources, a eu lieu auprès des fautifs. « Un courrier a été envoyé pour rappeler l'objectif de cette mesure. Ceci est une expérimentation sur une année. Nous tirerons un bilan mais nous espérons quand même le pérenniser », assure Raphaël Jamier.

Désormais, les personnes qui veulent bénéficier de ces congés menstruels doivent déclarer sur l'honneur avoir la nécessité de prendre des jours. En clair, comme le rappelle le courrier envoyé en décembre, les congés menstruels sont destinés... aux personnes qui sont menstruées. Ce qui semblait pourtant une évidence. ●